TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Prenez rendez-vous avec notre équipe sur notre site pour trouver le niveau de garanties adapté à votre situation ou pour faire une simulation de remboursement.

Notes pour vous aider dans la lecture :

Plasticia en tant que complémentaire santé intervient en complément de la Sécurité Sociale. Les garanties correspondent au montant de remboursement maximum y compris remboursement de la Sécurité Sociale. Les garanties sont “responsables”.

Sauf mentions contraires, les garanties ne sont enclenchées que lorsque la Sécurité sociale prend en charge une partie des dépenses.

La plupart des remboursements sont exprimés en BR = base de remboursement de la Sécurité sociale ou en FR = frais réels
Cette base de remboursement de la Sécurité sociale est susceptible d’évoluer, vous pouvez trouver son montant par acte sur le site Ameli.

DPTAM / Non DPTAM (ou OPTAM / Non OPTAM) : Praticiens ayant signé ou non le Dispositif (Option) de Pratique Tarifaire Maîtrisée. Vérifier via l’annuaire Ameli

Depuis le 1er janvier 2021, 100% Santé propose à tous les Français, bénéficiant d’une complémentaire santé responsable comme Plasticia, des soins et un large choix d’équipements en audiologie, optique et dentaire, qui sont pris en charge à 100%.
La réforme 100 % Santé consiste à favoriser l’accès aux soins sur les postes où le reste à charge est parfois élevé pour les patients, soit en optique, en dentaire et en audiologie.
Les professionnels de santé sont contraints de respecter le plafonnement des tarifs des soins concernés et les complémentaires santé ont l’obligation de prendre en charge ces soins à hauteur de ces plafonds, en complément du remboursement de la Sécurité sociale. Ils peuvent en parallèle proposer d’autres offres avec un tarif libre.

Document non contractuel - version du 12/10/2026

	BASIC	MEDIUM	CONFORT
HOSPITALISATION (y compris frais d'accouchement)			
Frais de séjour en secteur conventionné	100 % FR limités à 600 % BR		
Frais de séjour en secteur non conventionné	90 % FR limités à 600 % BR		
Honoraires médicaux et chirurgicaux en secteur conventionné (médecins DPTAM)	100 % FR limités à 600 % BR		
Honoraires médicaux et chirurgicaux en secteur conventionné (médecins NON DPTAM) ou en secteur non conventionné	100 % FR limités à 200 % BR		
Forfait journalier	100 % FR		
Chambre particulière (limité à 30 jours par séjours en psychiatrie)	45 €/jour	60 €/jour	80 €/jour
Enfants bénéficiaire du contrat de moins de 16 ans : Lit accompagnant	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Enfants bénéficiaire du contrat de plus 16 ans : Lit accompagnant (si séjour supérieur à 2 jours dans la limite de 5 jours)	45 €/jour	60 €/jour	80 €/jour
Frais de transport	100 % BR	135 % BR	205 % BR
Participation forfaitaire pour les actes et dans les conditions définies à l'article R322-8 du code de la sécurité sociale	100 % FR		
MATERNITÉ - ADOPTION PLENIÈRE			
Allocation en cas de naissance ou d'adoption plénière	200 €/enfant		

Document non contractuel - version du 12/10/2026

	BASIC	MEDIUM	CONFORT
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux : consultations, visites généralistes et spécialistes (médecins DPTAM)	100 % BR	170 % BR	210 % BR
Honoraires médicaux : consultations, visites généralistes et spécialistes (médecins NON DPTAM)	100 % BR	150 % BR	190 % BR
Psychologues (Dispositif Mon parcours Psy)	100 % BR	100 % BR	100% BR
Honoraires paramédicaux : auxiliaires médicaux dont kinésithérapeuthes	100 % BR	130 % BR	200 % BR
Analyses et examen de laboratoire	100 % BR	130 % BR	200 % BR
Honoraires médicaux : actes techniques médicaux (médecins DPTAM)	100 % BR	170 % BR	210 % BR
Honoraires médicaux : actes techniques médicaux (médecins NON DPTAM)	100 % BR	150 % BR	190 % BR
Honoraires de radiologues : actes d'imagerie et d'échographie (médecins DPTAM)	100 % BR	170 % BR	210 % BR
Honoraires de radiologues : actes d'imagerie et d'échographie (médecins NON DPTAM)	100 % BR	150 % BR	190 % BR
Matériel médical (dispositifs médicaux et produits et prestations inscrits à la liste prévue à l'article L. 165-1 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion des dispositifs médicaux intégrés dans d'autres postes) : Orthopédie et autres appareillages	135 % BR	135 % BR	205 % BR
100% santé : Location courte durée des véhicules pour personnes handicapées	100% BR	100% BR	100% BR
100% santé : Prothèse capillaire totale - classe II	100 % BR	100% BR	100% BR
Médicaments (y compris les honoraires de dispensation) (vignettes blanches, bleues, oranges)	100 % BR	100 % BR	100 % BR

	BASIC	MEDIUM	CONFORT
DENTAIRE			
Soins dentaires	100 % BR		
100% Santé : Prothèses dentaires	100% FR dans le respect des honoraires limites de facturation		
Prothèses dentaires et inlays-onlays à tarif maîtrisé ou à tarifs libres remboursées par la Sécurité sociale (si le plafond global est atteint, le niveau des prestations est égal à 100% BR)	séc.sociale + montant global de 450 € / an / bénéficiaire	séc.sociale + montant global de 500 € / an / bénéficiaire	séc.sociale + montant global de 600 € / an / bénéficiaire
Piliers de bridges sur dents saines			
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale			
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (adulte et/ou enfant)			
Implants dentaires et prothèses dentaires provisoires non-remboursés par la Sécurité sociale (limitation à 2 actes / an / bénéficiaire)	-	-	300 €/acte
OPTIQUE (Remboursement limité à un équipement (2 verres + 1 monture) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition sauf pour les moins de 16 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, auxquels cas la limitation est d'un équipement par an)			
100% Santé : Verres quel que soit le niveau de la correction / Prestation d'appairage et prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement	100 % FR plafonné au Prix Limite de Vente		
100% Santé : Monture	100 % FR dans la limite de 30€		
Prix libre : Équipement avec 2 verres simples dont monture limité au maximum de 100€	220 €	290 €	340 €
Prix libre : Équipement avec 2 verres complexes dont monture limité au maximum de 100€	460 €	530 €	610 €
Prix libre : Équipement avec 2 verres très complexes dont monture limité au maximum de 100€	460 €	530 €	610 €
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale	séc.sociale + 200 € / an /bénéficiaire	séc.sociale + 250 € / an / bénéficiaire	séc.sociale + 300 € / an / bénéficiaire
Chirurgie réfractive de l'oeil (limitation à 2 actes / an / bénéficiaire)	-	-	300 € / oeil

Document non contractuel - version du 12/10/2026

	BASIC	MEDIUM	CONFORT
AIDES AUDITIVES (Remboursement limité à un équipement tous les 4 ans par oreille à compter de la date d'acquisition)			
Equipements **100% santé** (tels que définis réglementairement) à partir de 21 ans	100 % FR plafonné au Prix Limite de Vente		
Equipements à prix libre à partir de 21 ans	135 % BR	135 % BR	**205 % BR**
Equipements **100% santé** (tels que définis réglementairement) jusqu'à 20 ans inclus	100 % FR plafonné au Prix Limite de Vente		
Equipements à prix libre jusqu'à 20 ans inclus	120 % BR	120 % BR	120 % BR
PRESTATIONS DE PRÉVENTION			
Vaccin anti-grippe et autres vaccins remboursés par la Sécurité sociale	100% BR		
Vaccin non remboursé par la Sécurité sociale	6 % PMSS / an / bénéficiaire		
Détartrage remboursé ou non par la Sécurité sociale (limitation à 2 actes par an et par bénéficiaire)	séc.sociale et montant global de 50€/ an / bénéficiaire		
Pilule contraceptive non remboursée par la Sécurité sociale			
Bilan nutritionnel non remboursé par la Sécurité sociale			
Substituts nicotiniques remboursés par la Sécurité sociale			
Médicaments Homéopathiques prescrits et non-remboursés par la Sécurité Sociale	20 € / an / bénéficiaire	25 € / an / bénéficiaire	30 € / an / bénéficiaire
Médecine douce (Chiropractie, acupuncture, ostéopathie (1), étiopathie, homéopathie, naturopathie, diététicien, psychologue) non remboursée par la Sécurité sociale (limitation à 4 séances par an et par bénéficiaire) (2)	40 € / séance	45 € / séance	60 € / séance
SERVICES +			
Service assistance à domicile vie quotidienne	OUI		
Action sociale (selon la situation)	Commission du Conseil d'administration de la Mutuelle		

(1) Séances dispensées par un diplômé d'Etat de kinésithérapie et/ou enregistré au répertoire national
(2) Séances dispensées par un professionnel de santé référencé auprès de l'Ordre concerné (n°RPPS) ou de l'ARS de sa région (n° ADELI)

Document non contractuel - version du 12/10/2026

Dans quelles conditions les garanties ne s'appliquent-elles pas ?

Sont exclus des garanties :
•Tous les frais afférents à des hospitalisations en unité de soins de longue durée au-delà du ticket modérateur,
•Tous les frais afférents à des séjours en établissement de convalescence, de repos et de rééducation, au-delà du ticket modérateur et du forfait journalier hospitalier,
•Tous les frais relatifs aux séjours en établissements médico-pédagogiques et médico-sociaux au-delà du ticket modérateur,
•Tous les frais engagés pour des cures en stations thermales prises en charge ou non par la Sécurité sociale.

En qualité de contrat responsable sont exclus :
• La participation forfaitaire de 2 euros sur les consultations et les actes de biologie ;
• Les franchises médicales (1 euro sur les médicaments et sur les actes effectués par un auxiliaire médical, 4 euros par transport) ;
• La majoration du ticket modérateur applicable aux actes effectués en dehors du parcours de soins coordonnés ou en l'absence de désignation d'un médecin traitant ou si l'assuré refuse d'autoriser l'accès ou la modification de son dossier médical personnel par le professionnel de santé ;
• Les dépassements d'honoraires sur les actes cliniques et techniques si l'assuré consulte certains spécialistes en dehors du parcours de soins.

S2C Courtage - Société de Courtage d'Assurances. 1 rue de Stockholm 75008 Paris. SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Paris 384969226. - immatriculé à l'Orias 07 003 623. - Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Plasticia est un produit recommandé par la Maison des Artistes, co-conçu et distribué par S2C Courtage avec Audiens, assuré par Mieux-Etre et géré par Gerep

Assuré par En partenariat avec